

A Sarreguemines, le 13/12/2023

Objet : nouveau service d'eau potable

Madame, Monsieur,

Le 28 septembre dernier, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a été amenée à conclure la nouvelle délégation du service public d'eau potable couvrant l'ensemble de son territoire.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence qui s'est déroulée courant 2023, la communauté d'Agglomération a accordé sa confiance à la société SAUR pour les 12 prochaines années. SAUR deviendra ainsi votre interlocuteur pour le service de production et distribution d'eau à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les coordonnées à utiliser pour contacter SAUR à partir de cette date figurent dans les documents annexés au présent courrier.

SAUR garantit un service de qualité renforcé sur de nombreux points. Les objectifs assignés portent également sur la réduction des pertes d'eau sur le réseau public de distribution et sur un suivi rigoureux de la qualité et de la quantité des ressources en eau du territoire. Ces deux derniers objectifs visent à lutter contre le gaspillage et accompagner la transition hydrique.

Conjointement, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences devrait conclure dans les prochains mois son Schéma Directeur d'Eau Potable. Cette étude permettra d'avoir une lisibilité complète des enjeux du territoire et des investissements nécessaires à la pérennisation de notre patrimoine (canalisations et ouvrages), à la maîtrise des risques (pollution, inondation, sécheresse), et à la préservation de nos ressources en eau tout en accompagnant le développement économique et industriel du territoire.

L'ensemble de ces ambitions pour le service a amené l'Agglomération de Sarreguemines Confluences en collaboration avec SAUR à créer sa propre identité pour son service d'eau : CONFLU'EAU. Ainsi l'ensemble des actions menées pour l'eau sur le territoire seront portées par cette nouvelle identité.

Vous trouverez, joint au présent courrier, la note d'information de SAUR « Mieux vous connaître », ainsi que le formulaire associé que nous vous invitons à remplir et à retourner à SAUR à l'adresse indiquée.

D'autre part, SAUR assurera prochainement des permanences sur notre territoire auxquelles vous pourrez vous rendre pour remettre vos documents si vous le souhaitez et où vous pourrez également obtenir une réponse à vos éventuelles interrogations sur les nouvelles modalités de gestion du service de production et de distribution d'eau potable dans votre commune. Vous trouverez joint au présent courrier la liste des permanences avec le lieu et les horaires de réception du public. N'hésitez pas à vous y rendre.

Le règlement de service, précisant les prestations qui vous sont fournies ainsi que les obligations respectives du service et des usagers, vous sera mis à disposition ultérieurement.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Roland ROTH

Président

Communauté d'Agglomération

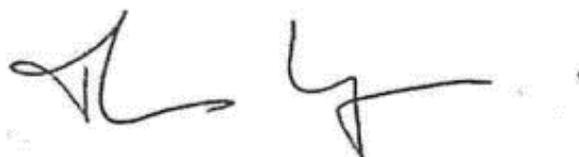
Sarreguemines Confluences



Thommas LESPRIT

Directeur Régional

SAUR



### Accueil téléphonique

03 83 94 25 00

(Coût d'un appel local)  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h

### Dépannage/urgence

03 55 66 45 01 (coût d'un appel local)

Disponible 24h/24 et 7j/7

### Accueil de proximité

2A, rue Gutenberg 57200 SARREGUEMINES

Ouvert du 19/12 au 22/12 de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Puis ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 à partir du 02/01/2024

### Des permanences en mairie seront assurées :

- Mairie de Grosbliederstroff les 21/12 et 03/01 de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.
- Mairie de Puttlinge Aux Lacs les 05/01 et 09/01 de 9h à 16h
- Mairie de Sarralbe le 22/12 de 9h à 12h et le 04/01 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

### Nous écrire

SAUR  
TSA 61162  
92894 NANTERRE CEDEX 09

### Janvier 2024 :

› Vous allez recevoir la dernière facture de votre ancien délégataire eau VEOLIA courant Janvier/Février 2024

### L'agenda 2024 de votre commune :

› Si vous souhaitez être mensualisé, vous recevrez votre calendrier de mensualisation courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, pensez à retourner le formulaire joint.

› Relève de votre compteur d'eau. Vous recevrez par mail la date de relève de votre compteur d'eau

Votre Règlement de service est d'ores et déjà disponible sur [www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr), rubrique « Eau dans Ma Commune »

## Mieux vous connaître

### pour encore mieux vous informer !

Nous vous invitons à vérifier et/ou mettre à jour les informations dans le formulaire joint.



**Votre email** : pour vous transmettre les actualités liées à votre compteur (rappel de rendez-vous...) ou encore vous donner des conseils sur la maîtrise de votre consommation.



**Votre numéro de téléphone portable** : pour être informé par SMS en cas de coupure d'eau.



**Votre préférence de paiement** :  
> Choisir votre mode de paiement.

> Si vous souhaitez le prélèvement de votre facture d'eau, vos coordonnées bancaires sont à nous transmettre. Ce sont des données personnelles qui ne peuvent être communiquées que par le titulaire du compte bancaire.



**Votre facture** : papier ou électronique (une notification est envoyée par mail pour accéder à votre facture). Vos factures sont archivées sur votre espace client.

## Optez pour le prélèvement mensuel

Plus simple, le prélèvement vous permet de régler vos factures d'eau en toute sérénité.

Le montant et la date du prélèvement sont modifiables à chaque instant sur votre espace client que vous pourrez activer dès réception de votre calendrier de prélèvement périodique.

## Votre espace client en ligne

Vous pourrez bénéficier de tous les services clients en ligne SAUR en créant votre espace client, vous recevrez vos identifiants courant du mois de Janvier 2024.



